

Pour le Collège scientifique du Chenit – texte de 1922/1924

Dès que l'industrie prend corps dans une contrée, on peut se convaincre que la population et les autorités, d'une manière générale, comprennent la nécessité de donner à la jeunesse une instruction plus complète, plus étendue que celle de l'école primaire, une instruction capable de diriger son intelligence vers des horizons plus étendus et de lui permettre de s'initier avec fruit aux divers problèmes posés par le développement général de la science et de l'industrie.

Mais ce n'est pas seulement la culture générale dont on reconnaît l'impérieuse nécessité, c'est aussi l'instruction professionnelle et technique indispensables à la formation des ouvriers capables d'assurer la prospérité d'une industrie qui doit faire vivre la population d'une localité.

Aussi dans le cours du 19^e siècle, partout dans notre pays, où l'industrie s'est implantée, on a créé des écoles de l'ordre secondaire, dites industrielles ou réales, aptes à donner aux jeunes gens l'instruction générale et spéciale dont il vient d'être question.

La Vallée de Joux et spécialement la commune du Chenit ne devait pas échapper à cette loi. En effet, dès le début du 19^e siècle et même avant, l'horlogerie y prit un développement extraordinaire et cette contrée devint un centre très important pour la fabrication des montres compliquées et de haute précision. En 1863 déjà, des citoyens éclairés reconnurent la nécessité de l'instruction secondaire et leurs efforts aboutirent à la création d'une école de ce degré, qui, pour des motifs impossibles à développer ici, eut une existence éphémère et tomba au bout de 3 ans.

Mais la question fut reprise en 1876 et dans les arguments avancés en faveur de la création d'une école industrielle et transcrits dans les procès-verbaux du Comité d'initiative, nous lisons la phrase suivante : « notre contrée doit marcher de pair au moins, si ce n'est devancer, les centres industriels parents, ce qu'elle ne peut faire qu'en offrant à toute la population, à la jeunesse entr'autre, les moyens d'acquérir toujours davantage ces connaissances variées qui, à l'aide d'écoles diverses, sont déjà devenues plus ou moins la prospérité de nombreux districts horlogers.

Cette fois, en 1876, l'initiative eut un plein succès et des efforts désintéressés de ses promoteurs naquit l'Ecole Industrielle mixte du Chenit, appelée plus tard Collège industriel et actuellement Collège scientifique. Mais les initiateurs voyaient plus loin encore et leur pensée intime était d'aboutir un jour à la création d'un enseignement technique horloger, seul capable de conserver à la contrée sa belle industrie et l'y développer. A leur point de vue, l'institution d'une Ecole industrielle était la première étape et les deux établissements, Ecole industrielle et Ecole d'horlogerie devaient être les deux degrés de l'enseignement qu'ils envisageaient. Quelques-uns d'entre eux ont vécu assez longtemps pour voir leurs vœux exaucés et assister en 1901 à l'inauguration de

l'Ecole d'horlogerie, complément nécessaire de l'Ecole industrielle, fondée en 1876.

Ainsi donc, les motifs qui ont provoqué la création d'une école secondaire dans notre commune ont été, la nécessité reconnue, il y a 60 ans déjà, de donner à la jeunesse intelligente et studieuse une culture générale plus complète que celle de l'école primaire et une instruction technique spéciale, envisagée comme une préparation à la carrière horlogère.

Dans les procès-verbaux du Comité d'initiative, il n'est pas question d'établissement donnant accès aux études supérieures. Non, les initiateurs considèrent essentiellement les conditions locales nées de l'industrie et du commerce.

Ce sont donc des besoins régionaux et il faut insister là-dessus, qui ont présidé à la création d'un Collège chez nous, et ces besoins, ces exigences, subsistent tout entiers aujourd'hui encore, mais considérablement aggravée.

Voyons maintenant si l'Ecole industrielle fondée en 18756 a répondu aux espérances de ses promoteurs. La première année, elle fut fréquentée par 23 élèves et au bout de 3 ans – l'école ayant 3 classes – on comptait 42 élèves. En 1910, on a créé une 4^e classe et depuis bien des années, l'institution réunit de 90 à 100 élèves de 12 à 16 ans, tous domicilié dans la commune, à 2 ou 3 exceptions près.

En s'appuyant sur le principe incontestablement juste, qu'un établissement d'instruction a d'autant plus sa raison d'être qu'il est fréquenté par un plus grand nombre d'élèves, on peut donc affirmer que le Collège scientifique du Chenit est une institution indispensable à la vie intellectuelle et économique de la commune, qu'il répond à une nécessité absolue et qu'il ne saurait être question de la supprimer ou même de l'amoindrir.

Tout en demeurant conforme à celui des autres collèges communaux, le plan d'études tient compte des exigences régionales en appuyant d'une façon particulière sur les sciences techniques, mathématiques, dessin industriel et travaux manuels sur bois.

La plupart des élèves qui quittent le Collège après 3 ou 4 ans d'études s'en vont à l'Ecole d'horlogerie ou entreprennent des apprentissages de mécanique chez les patrons de la contrée, très favorablement préparés par la fréquentation du Collège, à suivre avec fruit l'enseignement théorique et pratique qu'ils recevront. Indépendamment de l'Ecole d'horlogerie, nous possédons des cours de dessin technique pour apprentis mécaniciens, menuisiers. Là encore, les connaissances acquises au Collège constituent un gros avantage pour les jeunes gens appelés à les fréquenter.

Maintenant quelle opinion a-t-on à l'Ecole d'horlogerie sur les élèves sortis du Collège ? A cette question nous répondrons ceci : la direction, de même que le Conseil de l'école, déclare volontiers que les jeunes gens venus du Collège sont, d'une manière générale, plus aptes à profiter non seulement de l'enseignement théorique mais aussi de l'enseignement pratique que ceux qui

ont passé par l'école primaire seulement, parce que, sans parler des connaissances techniques et scientifiques spéciales acquises, ils bénéficient d'un esprit plus ouvert, plus apte à saisir les explications données et le pourquoi des choses. Le personnel enseignant des cours professionnels tient des propos identiques. Voilà donc des témoignages incontestables de la nécessité d'un collège chez nous et qui confirme d'une manière éclatante les prévisions et les espoirs des initiateurs de 1876.

Notre collège compte aussi de nombreuses élèves filles qui apprécient tout particulièrement l'enseignement des langues étrangères et même celui des mathématiques. Beaucoup d'entre elles, après avoir suivi des cours de sténodactylographie à Lausanne et séjourné en pays de langue allemande, trouvent à se placer dans les bureaux des fabriques de la contrée, situations auxquelles elles n'oseraient guère prétendre si elles n'avaient pas, au préalable, bénéficié de l'instruction secondaire.

Parmi les jeunes gens qui ont fréquenté le Collège du Chenit dès sa fondation jusqu'à aujourd'hui, un petit nombre seulement ont poursuivi des études supérieures et universitaires, techniques de préférence. En passant, disons que la totalité ou presque ont fréquenté avec succès les honorables rouages indispensables dans la vie du pays. Plusieurs occupent des postes importants dans la contrée même.

Du petit nombre d'élèves ayant poursuivi des études supérieures, on pourrait conclure de l'inutilité d'un Collège chez nous. Ce serait commettre une grosse erreur, car si notre Collège n'a fourni qu'un contingent relativement faible aux professions libérales, proportionnellement à la population, il est loin d'être négligeable. Il a d'autre part permis à un très grand nombre de jeunes gens de trouver des situations dans les administrations publiques, industrielles et commerciales privées, l'enseignement, etc.

De l'avis de tous, notre institution n'a pas seulement pour but de préparer des candidats aux carrières libérales, surencombrées maintenant, mais aussi, circonstance très importante, de préparer les industriels, les horlogers, les mécaniciens, les hommes éclairés dont la contrée a besoin tout autant si ce n'est plus peut-être que d'autres localités plus importantes et plus populeuses. L'expérience a montré avec évidence que le Collège est capable de remplir ces deux tâches.

Tant mieux, donc maintenons-le tel qu'il est.

Au point de vue de l'influence qu'il exerce sur le développement de l'esprit chez la jeunesse, son jugement, son sens critique, nous pourrions citer de multiples témoignages d'anciens élèves, de parents, de magistrats.

Nous n'en retiendrons qu'un qui a été fait dernièrement par un père de famille, et d'une façon toute spontanée, à l'un des maîtres de l'établissement : « Moi, disait-il, je n'ai pas eu la chance d'aller au Collège mais mes enfants l'ont suivi avec fruit et j'ai pu me rendre compte combien ils ont apprécié son enseignement et quelle influence heureuse ce dernier a exercé sur leur

intelligence. Il y a plus, par ma position d'ouvrier de fabrique, en contact journalier depuis 30 ans avec des générations de jeunes gens, j'ai constaté, d'une manière générale, que les anciens élèves du Collège jouissaient d'une faculté de compréhension des choses plus grande, de vues plus larges, d'un esprit plus ouvert, d'un jugement plus sûr, que leurs camarades formés seulement par l'école primaire ». Voilà une déclaration rapportée authentiquement d'une importance capitale et sur laquelle on ne saurait trop insister.

Le Collège est une institution sincèrement démocratique, les enfants de toutes les classes de la population le fréquentent côte à côte et dans tous les milieux, il jouit d'une considération de bon aloi ; les autorités comme le public s'intéressent à son activité et en toutes circonstances lui témoignent encouragements et bienveillance.

Depuis 1919 la fréquentation est gratuite et parmi les arguments avancés en faveur de cette mesure, il y a lieu de retenir les suivants : jadis, partout, l'instruction même élémentaire et primaire était envisagée comme un luxe, à la disposition de ceux qui bénéficiaient de moyens financiers suffisants. Plus tard, le gouvernement a reconnu la nécessité absolue de l'instruction primaire et pour mettre chacun à même d'en profiter libéralement de ses bienfaits, il en a décrété la gratuité complète. Au Chenit, le même raisonnement a été tenu vis-à-vis de l'instruction secondaire, complément obligatoire de l'instruction primaire pour les enfants studieux et intelligents, et l'autorité communale a décidé de la mettre gratuitement à la portée de tous, des moins fortunés comme des autres. Et à toutes les charges financières qui grèvent lourdement son budget, la commune a ajouté celle-là, persuadée qu'il en résulterait un bénéfice intellectuel pour la population. Aussi elle comprend mal que le Commission du Grand Conseil, dite des économies, propose une diminution du subsides de l'Etat aux communes possédant l'enseignement secondaire gratuit. Logiquement, nous semble-t-il, c'est le contraire qui devrait être envisagé, car les communes qui font de grands sacrifices pour l'instruction à ses divers degrés ne sont pas nécessairement dans une situation aisée. C'est bien souvent l'inverse qui a lieu. Leur attitude dans ces circonstances, met particulièrement en évidence tout l'intérêt qu'elles portent à la formation intellectuelle et professionnelle de leur jeunesse et malgré les charges très lourdes qui en résultent pour elles, elles consentent volontiers aux dépenses nécessaires. Et ces communes, qui marchent sur le sentier du progrès, n'est-il pas du devoir de l'Etat de les aider, de les favoriser même, par des subventions appropriées, de leur préférence à celles qui par esprit d'économie, n'appliquent pas dans leur intégrité, les principes démocratiques des temps actuels. La commune du Chenit est dans une situation fort difficile ; ses charges sont immenses et permanentes, ses revenus forestiers et domaniaux, souvent aléatoires. Sa dette est énorme, la dissémination des habitations, l'étendue du réseau routier, la multitude des ressortissants indigents à secourir ; ses nombreuses classes primaires, le Collège scientifique, l'Ecole d'horlogerie,

organismes reconnus indispensables à son existence économique, tout cela grève très lourdement son budget.

En résumé, le Collège du Chenit créé en 1876 a rempli la fonction à laquelle ses initiateurs le destinaient. Cette fonction, il la remplit encore aujourd'hui après 48 ans d'existence. Le supprimer ou diminuer les subsides de l'Etat à son égard de telle façon que la Commune ne voie pas la possibilité de la maintenir, serait porter un coup fatal à la cause de la culture générale et de l'instruction technique et professionnelle, dans une petite partie de la patrie vaudoise, éloignée des centre, maltraitée par le climat. Le supprimer ce serait priver de toute instruction secondaire le 1 7ème au moins du contingent scolaire de la commune.

Nore contrée, vouée à l'industrie, éprouve un besoin constant d'hommes éclairés, capables de tenir le gouvernail de ses destinées et d'assurer son existence économique, de techniciens et de travailleurs conscients, solidement instruits professionnellement, comme à d'autres points de vue, habiles à réaliser ces produits horlogers qui on fait sa réputation, ayant la volonté et les capacités de lui conserver cette fabrication et de la développer encore. A cet effet, l'instruction secondaire, telle qu'elle existe dans notre collège qui, à côté de sa fonction générale d'ordre culturel, prépare ses élèves en vue de l'enseignement professionnel donné à l'Ecole d'horlogerie, est d'un poids immense, reconnu par tous, autorités et population. Et nous terminons ce mémoire en recommandant chaleureusement notre établissement secondaire à l'autorité cantonale, la priant de lui conserver la bienveillante sollicitude dont elle l'a sans cesse entouré jusqu'ici et de bien vouloir agir à son endroit de telle façon qu'il sorte intact de la crise économique actuelle et qu'il lui soit possible de poursuivre sans dommage le but que lui ont assigné ses fondateurs en 1876.

Pour la Municipalité du Chenit :

Le Syndic,

Le secrétaire,